

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 9 juillet 2024

Délibération
n°132-2024
Point 4.18.4

Point 4.18.4 de l'ordre du jour

Tarifification des certifications en langues - Japanese-Language Proficiency Test (JLPT)

EXPOSE DES MOTIFS :

La cellule de certifications en langues de la Faculté des langues organisera en juillet 2024 une session de certification du Japanese-Language Proficiency Test (JLPT).

Les tarifs sont fixés par la Fondation du Japon. Comme indiqué dans la convention (cf annexe 1), la cellule de certifications en langues encaissera les frais d'inscription. Ceux-ci permettront de couvrir les dépenses inhérentes aux responsabilités de l'Université de Strasbourg pour l'organisation de cette session. Ces dépenses sont détaillées dans le budget prévisionnel (cf annexe2).

Si les fonds collectés sont supérieurs aux dépenses effectuées alors l'Université de Strasbourg restituera la somme excédentaire. La Fondation du Japon facturera à l'Université de Strasbourg les fonds excédentaires après avoir reçu le rapport financier.

Les droits d'inscription sont les suivants :

- niveau N1 : 85 euros (Tests de vocabulaire, grammaire, lecture, compréhension orale, durée : 170 minutes)
- niveau N2 : 85 euros (Tests de vocabulaire, grammaire, lecture, compréhension orale, durée : 155 minutes)
- niveau N3 : 85 euros (Tests de vocabulaire, grammaire, lecture, compréhension orale, durée : 140 minutes)
- niveau N4 : 75 euros (Tests de vocabulaire, lecture, compréhension orale, durée 125 minutes)
- niveau N5 : 75 euros (Tests de vocabulaire, lecture, compréhension orale, durée 105 minutes)

La Fondation du Japon sera chargée de délivrer la certification au étudiant.

Les tarifs restent inchangés par rapport à l'année dernière.

Le 11 juin 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 37 |
| Nombre de votants | 30 |
| Nombre de voix pour | 28 |
| Nombre de voix contre | 0 |
| Nombre d'abstentions | 2 |
| Ne participe pas au vote | 0 |

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la tarification des certifications en langues - Japanese-Language Proficiency Test (JLPT).

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



RELEVÉ DE DÉCISIONS

du conseil de la Faculté des langues

Vote électronique du 6 juin 2024

Les votants ont exprimé leurs votes par le biais d'un sondage anonyme. Chaque votant disposait d'un lien unique, non-réutilisable.

Liste des votants (22) :

Pia Acker ; Peter Andersen ; Antonin Bechler ; Emmanuel Béhague ; Thomas Boutonnet ; Renate De La Paix ; Pascale Erhart ; Thierry Grass ; Sandrine Haenel ; Thomas Haessig ; Nathalie Hillenweck ; Hélène Ibata ; Jean-Luc Koch ; Monica Manolescu ; Marie-Hélène Maux ; Nuzha Moritz ; Virginie Olivar ; Floriant Rostoucher ; Sandra Schaal ; Cécile Schaller ; Eric Vallet ; Maria Zerva

1) Sélection des candidats étudiants aux bourses de mobilité IDEX 2024-25

Votes favorables : 21 ; vote défavorable : 1 ; abstention : 0

La sélection est approuvée.

2) Dossiers de trois maitres de langues en études chinoises :

- Céline TE-HUI
- Demin XU
- Yujun RUAN

Votes favorables : 22 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0

Les dossiers sont approuvés à l'unanimité.

3) Recrutement d'une enseignante contractuel en Chinois (lansad) Dingxi LIU-HOFFMANN

Votes favorables : 20 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 2

Le recrutement est approuvé.

4) Recrutement d'une enseignante contractuelle (96 HeTD) en langues des signes française - Maxine KECHICHE

Votes favorables : 21 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1

Le recrutement est approuvé.

5) Tarifs 2024 du Tarif Japanese-Language Proficiency Test (JLPT)

Votes favorables : 21 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1

Le tarif est approuvé.



Le 6 juin 2024

Thomas Mohnike

Doyen